

Configurations et dynamiques familiales

*XIX^e Colloque international de l'Aidelf
Institut de démographie
Université de Strasbourg • 21-24 juin 2016*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

COMITÉ SCIENTIFIQUE

**Président : Laurent Toulemon - Institut National d'Études Démographiques
(Paris, France)**

**Agnès Adjamagbo • Institut de Recherche pour le Développement
(Marseille, France)**

Thomas Baudin • Université Catholique de Louvain (Belgique)

Anne Calvès • Université de Montréal (Canada)

Nicolas Cauchi-Duval • Université de Strasbourg (France)

Sandrine Dauphin • Caisse Nationale des Allocations Familiales (Paris, France)

Alice Debauche • Université de Strasbourg (France)

**Vincent Gourdon • Centre national de la recherche scientifique,
Centre Roland Mousnier (Paris, France)**

**Jean-François Kobiané • Institut Supérieur en Sciences de la Population,
(Ouagadougou, Burkina Faso)**

Benoît Laplante • Institut National de la Recherche Scientifique (Montréal, Canada)

Abdellatif Lfarakh • Consultant indépendant (Maroc)

Michel Oris • Université de Genève (Suisse)

Sophie Pennec • Institut National d'Études Démographiques (Paris, France)

Maria-Letizia Tanturri • Université de Padoue (Italie)

Eric Widmer • Université de Genève (Suisse)

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : Didier Breton • Université de Strasbourg (France)

Alain Ayerbe • Université de Strasbourg (France)

Nicolas Cauchi Duval • Université de Strasbourg (France)

Philippe Cordazzo • Université de Strasbourg (France)

**Noémie De Andrade • Institut National d'Études Démographiques/
Université de Strasbourg (France)**

Fatima Gomis • Université de Strasbourg (France)

Mélanie Lepori • Université de Strasbourg (France)

Adeline Séné • Université de Strasbourg (France)

Sophie Pennec • AIDELF

Crystèle Blin • AIDELF

Configurations et dynamiques familiales

L'Association Internationale des Démographes de Langue Française a le plaisir de vous inviter à soumettre des communications sur le thème des « Configurations et dynamiques familiales ».

Le XIX^e colloque de l'AIDELF offrira des espaces pour présenter des recherches innovantes, analysant les familles du point de vue des individus, y compris des enfants, mais également comme des ensembles et des réseaux. Les dynamiques renvoient à une multitude de processus inscrits sur des échelles temporelles distinctes : au fil des âges et trajectoires de la vie des personnes, ou d'une génération à l'autre, sur le temps long de la transmission des pratiques culturelles, sociales, professionnelles ou linguistiques.

Outre la démographie, de nombreuses disciplines s'intéressent à la famille comme objet d'étude ou comme lieu privilégié des interactions entre individus. Le colloque sera l'occasion de confronter les approches de la famille et de ses rôles, en la considérant aussi bien comme une institution sociale parmi d'autres que comme le cadre de relations spécifiques. Les familles sont à la fois soutiens ou refuges, lieux de pouvoir et parfois de violences entre leurs membres. En ce sens, elles appellent des régulations sociales et politiques très variées. Nous invitons donc des propositions en démographie, mais aussi en sociologie, anthropologie, géographie, histoire, économie, droit, etc. Les comparaisons internationales sur les concepts et les méthodes, ainsi que sur les situations concrètes et leurs évolutions, en Europe mais également dans les autres continents, seront particulièrement appréciées.

Trois thématiques principales structurent notre appel :

- **Familles en mutations : les transformations des statuts et des liens**
- **Parcours de vie et dynamiques des configurations familiales**
- **Transmission et reproduction au sein des familles, rôle de l'État**

Thème 1

Familles en mutations : les transformations des statuts et des liens

Définie comme une institution, la famille est le lieu où se construisent les liens d'alliance et de filiation. Elle constitue également un groupe de personnes partageant des liens de solidarité forts. Son resserrement autour du noyau parents – enfants résidant dans le même logement a caractérisé la deuxième moitié du XX^e siècle dans la plupart des pays, au Sud comme au Nord, quoique sous des modalités différentes. Dans les pays développés, les années 1950 et 1960 ont pu être décrites comme l'âge d'or du mariage : les unions étaient fréquentes et précoces, la baisse de la mortalité les rendait plus durables, le choix individuel des conjoints, fondé sur le sentiment amoureux, conduisait à la naissance rapide d'enfants désirés. Depuis les années 1970, la diffusion de méthodes efficaces de maîtrise de la fécondité et la généralisation du salariat féminin ont accompagné un changement important des rôles familiaux : moins inégalitaires entre hommes et femmes, plus divers dans les formes de vie familiale. En Europe, le mariage a perdu son rôle de cadre unique de la vie en couple, tandis que le divorce était légalisé. Les typologies des familles se sont enrichies des catégories « monoparentales » et « recomposées ». Depuis les années 1990, les définitions du couple se

trouvent bouleversées : du point de vue légal, les règles régissant la famille ne s'appuient plus exclusivement sur le mariage, et la vie en couple sans mariage a été légitimée par des formes d'union alternatives. Ces nouvelles formes d'union se sont ouvertes aux couples de même sexe, qui dans un deuxième temps et dans divers pays, ont eu la possibilité de se marier.

L'ensemble de ces dynamiques a conduit à discuter les limites du couple. Ces transformations ont également concerné la place et le statut des enfants, mais de manière incomplète à maints égards. Alors que la plupart des pays d'Europe reconnaissent différentes formes d'union, la reconnaissance de droits identiques entre enfants de parents mariés et non mariés n'est pas générale; elle n'est effective que pour les enfants reconnus par leurs deux parents.

Avec la diffusion de méthodes contraceptives efficaces et la légalisation du recours à l'avortement, les couples peuvent choisir d'éviter la venue d'un enfant non désiré. Symétriquement, les méthodes d'assistance médicale à la procréation facilitent la naissance d'enfants au sein de couples peu fertiles. Ces méthodes posent de nombreuses questions nouvelles (outre celles sur leur coût et leur efficacité) : d'une part elles restent interdites aux personnes seules et aux couples de même sexe dans de nombreux pays, alors même que le mariage, cadre traditionnel de la naissance des enfants, est ouvert aux couples homosexuels; d'autre part, elles nécessitent la participation d'un tiers, le donneur ou la donneuse, qui reste souvent anonyme voire invisible, ce qui empêche de lui donner une place dans l'univers familial des individus. Le modèle du couple hétérosexuel comme seul lieu possible pour la naissance des enfants s'est modifié, avec notamment l'acceptation dans la plupart des pays des naissances hors mariage, mais les transformations des relations familiales entre adultes ne se sont pas accompagnées des changements correspondants pour les relations entre adultes et enfants : les couples de même sexe peuvent se marier, mais la présomption de co-parentalité pour les époux n'existe que dans quelques pays.

Les situations familiales de fait s'éloignent des situations légales repérées par les liens de mariage et de filiation : aux couples cohabitants non mariés s'ajoutent les couples non co-résidents, unis par un lien difficile à objectiver autrement que par les réponses spontanées à une question directe; les familles recomposées regroupent des beaux-enfants et des beaux-parents dont les liens sont conditionnés à l'union entre le parent et le beau-parent. Les situations de résidence complexes échappent souvent à l'observation : enfants en résidence partagée après la rupture du couple parental, jeunes adultes ayant un domicile personnel sans avoir tout à fait quitté le domicile parental, couples âgés utilisant deux logements et ne vivant ensemble qu'une partie du temps seulement. La description des réseaux familiaux dans toute leur richesse impose donc des modes d'observation et d'analyse particuliers.

Comme au Nord, le couple et les structures familiales ont connu des transformations marquées dans les pays du Sud. Les couples font de moins en moins d'enfants (particulièrement en milieu urbain) mais les pratiques procréatives doivent être considérées au regard de contextes politiques et normatifs très différents. Dans beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne notamment, malgré les progrès réalisés, les programmes de diffusion des méthodes contraceptives modernes ont des impacts variés, parfois mitigés, et l'accès à avortement médicalisé est soumis à d'importantes restrictions légales.

Dans nombre de pays du Sud, le système familial traditionnel marqué par la polygynie, l'endogamie et les mariages arrangés persiste en parallèle à une extrême variété des formes de mariage et des types de relations conjugales. Dans d'autres, la tendance à la nucléarisation des familles s'accompagne d'un affaiblissement de leur pouvoir économique traditionnel et de la solidarité qui nourrissait et entretenait la cohésion entre les membres de la famille étendue. En Afrique notamment, d'importants changements se sont opérés dans le calendrier et les modalités de constitution de la famille sous l'effet conjugué de la croissance urbaine, de la montée de la scolarisation et de la féminisation du marché du travail, et ce dans des contextes nationaux variés : conflits armés, crise économique quasi structurelle, ou à l'inverse croissance économique avec émergence de classes moyennes. Plus tardive, la première union change aussi de visage et le phénomène de cohabitation informelle se développe parmi les jeunes générations, particulièrement dans les villes. Le mariage s'individualise aussi alors que l'autorité des aînés sur les choix matrimoniaux

de leurs cadets décline et les unions par choix réciproque s'imposent peu à peu. Non seulement le mariage n'est plus le cadre exclusif de l'initiation de l'activité sexuelle mais les unions non-maritales constituent également le contexte de naissance et de vie d'un nombre croissant d'enfants. Certaines configurations familiales se sont imposées dans le paysage comme les structures monoparentales devenues fréquentes dans les villes du Sud ; elles correspondent à des trajectoires résidentielles, sociales et économiques qui tendent à se diversifier. Comme en Europe, ces transformations affectent des relations familiales entre adultes et particulièrement entre conjoints mais aussi celles entre adultes et enfants. La question de la reconnaissance et du statut social des enfants nés au sein de ces unions informelles se pose notamment.

La tendance à la nucléarisation de la famille ne signifie pas une « nucléarisation des liens » au sein de la famille élargie : des réticences s'observent en matière d'accueil de membres extérieurs au noyau familial, mais des transferts monétaires et des soutiens de diverses formes continuent d'exister au sein des membres de la famille étendue. Les nouvelles dynamiques migratoires et l'intensification des migrations internationales (entre pays du Sud et vers le Nord) modifient également les configurations spatiales des familles du Sud. Depuis les années 1990 le prisme de la famille « transnationale » ou « multi-située » s'impose pour réinterroger la conjugalité, la maternité, mais plus largement les liens familiaux et le statut des acteurs (les pères par exemple) au sein des réseaux familiaux. La féminisation des flux migratoires et l'augmentation des migrations féminines de travail induisent aussi des changements importants dans les rôles et responsabilités au sein des ménages.

Thème 2

Parcours de vie et dynamiques des configurations familiales

La diversité des situations familiales traduit la complexité accrue des histoires familiales des individus. Dès l'enfance, les unions successives des parents créent des beaux-parents et élargissent la notion de fratrie en incluant des quasi-frères ou quasi-sœurs issus d'unions antérieures ; les enfants nés dans les deuxièmes unions peuvent également avoir des demi-frères et demi-sœurs de l'un ou l'autre de leurs parents. Ces recompositions familiales concernent également les enfants adultes et les grands-parents qui deviennent de « beaux-grands-parents ». Au-delà de son noyau familial, chaque individu dispose d'une parentèle composée de cercles successifs dont la définition est partiellement élective, partiellement subie. Les relations entre ces cercles peuvent être fortes (une grande famille, éventuellement conflictuelle) ou inexistantes (deux familles séparées). Ces configurations changent au cours de la vie. Leur évolution dépend de ruptures ou de recompositions au sein du noyau familial de chacun mais aussi des noyaux familiaux proches. Lorsque des conflits familiaux détruisent certains liens, le droit définit des règles de permanence ou des modalités de rupture des différentes relations entre apparentés ou alliés. Au-delà de la permanence du lien de filiation et de l'instabilité du lien conjugal, qu'en est-il des liens entre beaux-parents et beaux-enfants (et des liens qui en découlent : entre demi-frères et demi-sœurs, entre beaux-grands-parents et beaux-petits-enfants, etc.) ? Ces questions sont nouvelles dans des pays où le confiage ou la circulation des enfants ne sont pas habituels, mais elles font écho aux formes de résidence variées observées dans les pays où la famille étendue est un cadre plus pertinent de compréhension des relations familiales.

Des situations familiales éclatées entre plusieurs logements, comme les couples non co-résidents, peuvent correspondre à des étapes spécifiques dans l'histoire des individus. De même, les familles transnationales évoluent au gré des trajectoires individuelles de migration, selon une logique de cycle de vie familiale, tout en étant contraintes par les politiques migratoires des pays de destination.

Autre problématique couverte par notre Colloque, les transitions familiales vécues par les hommes et les femmes : certaines étapes autrefois réservées aux hommes, comme la période d'autonomie entre le

départ du domicile familial et la formation de la première union, sont maintenant également vécues par les femmes. De même, la participation accrue des femmes au marché du travail conduit à diminuer les différences. Pour autant, les histoires familiales restent fortement différenciées selon le sexe : au Nord, après la rupture d'un couple parental, les enfants restent le plus souvent avec leur mère. Les femmes restent donc avec leurs enfants tandis que les hommes se séparent de leurs enfants et vivent avec des beaux enfants issus de l'union précédente de leur nouvelle conjointe. De plus, au Nord comme au Sud, les relations familiales d'aide aux dépendants (enfants et personnes âgées) reposent le plus souvent sur les femmes, handicapant leur activité professionnelle et contribuant à perpétuer les inégalités de revenus, aux âges actifs comme après la retraite.

Les évolutions nombreuses des comportements familiaux rendent l'analyse de ces évolutions complexe : inégalités socioéconomiques, inégalités entre hommes et femmes au sein des familles se combinent de manière spécifique dans différents pays et l'anticipation des évolutions à venir impose de comprendre les séquences et les transitions qui conduisent aux situations familiales que l'on observe. Les questions de solidarité familiale sont plus aiguës dans les pays du Sud, puisqu'en l'absence d'institutions adéquates de soutien aux personnes vulnérables, la famille continue de prendre en charge ses membres âgés, malades, handicapés, au chômage ou sans ressources. Comment les solidarités familiales se maintiennent-elles ? Arrivent-elles – dans des contextes économiques et politiques variés – à offrir à ceux qui bénéficient de leur soutien l'accès à des transitions familiales comme le mariage ? Qu'implique pour ceux qui n'y arrivent pas ou plus, les temps d'attente, les reports, les espérances déçues ? Qu'en est-il de la polygamie dans les pays où elle est autorisée ? Être membre ou issu d'une union polygame est-il une assurance contre les temps de crise ? La tendance au resserrement des familles autour de ménages nucléaires est-elle un artéfact dû aux méthodes de collecte ou une réalité ? Toutes ces questions imposent une approche qui lie sources, méthodes, analyses et interprétations.

Les changements de la fréquence, mais également des calendriers, des événements familiaux comme les mises en couple, la naissance des enfants, les ruptures d'union et les recompositions, le décès d'un conjoint ou des proches, conduisent à des histoires familiales complexes qui restent à caractériser dans leur ensemble.

Thème 3

Transmission et reproduction au sein des familles, rôle de l'État

Les familles sont également un lieu privilégié de transmission, les parents léguant à leurs enfants des biens matériels, mais également des statuts, des aspirations, des valeurs, des contraintes et des opportunités. La transmission familiale des traits culturels, des langues parlées, de l'attachement aux lieux familiaux ou à la région ou au pays d'origine, mais aussi des professions exercées, entraîne la reproduction des comportements et des positions sociales au sein des familles. L'analyse des comportements des individus de plusieurs générations successives d'une même famille permet de décrire le résultat de ces transmissions familiales, notamment en termes de réussite scolaire et professionnelle.

En ce sens, ces dynamiques de transmission s'opposent à l'idéal d'égalité des chances valorisé dans la plupart des sociétés démocratiques, accompagné parfois d'une volonté d'assimilation de ses membres qui effacerait les mémoires familiales spécifiques ou les cantonnerait à la sphère privée. Les relations entre les familles et les États sont donc par nature conflictuelles, surtout si les comportements intimes conduisent à des comportements jugés peu satisfaisants à l'échelle du pays tout entier. C'est le cas actuellement dans de nombreux pays d'Europe, où la fécondité est jugée trop basse par les autorités politiques, et donc perçue

comme un symptôme de changements problématiques. À l'inverse, dans les pays où la fécondité est proche du niveau de remplacement des générations, les changements familiaux sont perçus principalement comme des progrès des libertés individuelles.

Les politiques familiales ont des objectifs différents d'un pays à l'autre, mais marqués dans les pays du Nord par l'idéal d'égalité entre hommes et femmes et par la perspective du vieillissement des populations. Les solidarités familiales égalisent les situations au sein des familles, mais maintiennent les inégalités entre familles, et contrebalancent ainsi en partie les politiques de lutte contre les inégalités sociales. Ceci est d'autant plus vrai que, face à des trajectoires familiales plus chahutées et des (re)configurations plus complexes, l'État se voit attribuer un rôle de régulation qui passe par la judiciarisation des relations familiales.

Dans les pays du Sud, où l'État-Providence est peu développé et où les politiques sociales demeurent limitées, les solidarités familiales sont centrales dans la vie des individus. Depuis la fin des années 1980 pourtant, sous l'effet conjugué de la crise économique, de l'intensification des migrations internationales notamment mais aussi de l'épidémie du sida, ces solidarités connaissent des reconfigurations importantes. Solidarités sélectives, recentrage sur la « petite famille », « solidarités à distance », processus d'indivision : les pratiques d'entraide au sein de la famille élargie, telles que le soutien matériel et financier, la circulation et le confiage des enfants, le soutien des personnes âgées et l'hébergement des apparentés se transforment et se diversifient. Alors que dans le thème 2, il s'agissait d'en mesurer les impacts sur des trajectoires individuelles, il s'agit ici d'interroger les dynamiques globales de transformation des pratiques situées dans des contextes socioéconomiques, politiques et historiques spécifiques.

Les politiques familiales, telles que les réformes du Code de la famille, les changements législatifs dans les domaines de la filiation, de l'héritage, ou du mariage qui, comme dans les pays du Nord, font de l'égalité des sexes un de leurs objectifs principaux, méritent elles aussi toute notre attention. Tout comme les mots d'ordre des bailleurs de fonds internationaux et les programmes des ONG dans le domaine des droits des femmes et des enfants, ces initiatives politiques, juridiques et programmatiques constituent en effet la toile de fond des reconfigurations et nouvelles dynamiques familiales observés dans les pays du Sud.

L'analyse des politiques sociales et familiales et des constats sur lesquels elles sont construites, ainsi que de leur histoire, permet de mieux comprendre le cadre juridique, social et politique dans lequel les comportements familiaux évoluent. Des comparaisons internationales sur ces questions sont l'occasion de révéler la diversité des situations.

Principales échéances

20 juin 2015	<i>Ouverture du site de soumission des propositions de communications</i>
15 septembre 2015	<i>Date limite de dépôt des propositions de communication</i>
30 octobre 2015	<i>Notification aux auteurs des communications retenues</i>
30 mars 2016	<i>Remise de la version finale de la communication</i>

Soumission des propositions sur le site de l'AIDELF
www.aidelf.org/colloque

Contact par courrier électronique à :
aidelf-colloque2016@ined.fr

L'Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF) a été créée en 1977. Elle regroupe des démographes et des spécialistes d'autres disciplines donnant une orientation démographique à leurs travaux, quelle que soit leur nationalité, à condition qu'ils soient en mesure de s'exprimer en français.

L'AIDELF a pour objet

- l'étude des problèmes de population,
- la promotion de la démographie et de ses applications,
- la diffusion des connaissances en matière de population.

Elle a également pour but de promouvoir l'usage du français dans les réunions internationales et dans les publications.

Toute personne voulant devenir membre de l'Association doit s'inscrire en ligne sur le site de l'Association: www.aidelf.org



AIDELF

Pour tout renseignement concernant l'Association contacter
Michel Oris, Président de l'AIDELF
Sophie Pennec, Secrétaire générale et trésorière de l'AIDELF

Secrétariat de l'Aidelf:
Crystèle Blin: (33) (0)1 56 06 56 17 - Télécopie: (33) (0)1 56 06 21 98
Courriel: aidelf@ined.fr - <http://www.aidelf.org>

AIDELF
133, boulevard Davout - 75980 PARIS - CEDEX 20 - France